



# **Pour des finances fédérales saines**

**Position du PDC sur les finances fédérales  
et les grands projets actuels les plus  
importants**

*Adopté par la présidence du parti en 2015*





## Aperçu de nos exigences

### 1. Nous voulons des finances fédérales saines

L'équilibre des comptes d'Etat est un impératif. Le frein à l'endettement est à cet égard un instrument de pilotage important. Certes, il faut poursuivre le désendettement de l'Etat ; néanmoins, la réduction de la dette ne doit pas se faire au détriment d'excédents de recettes impérativement nécessaires.

### 2. Nous veillons à ce que les dépenses de l'Etat n'augmentent pas plus que la croissance économique

Plusieurs indicateurs prévoient une forte augmentation des dépenses de l'Etat, une tendance qu'il y a lieu de contrer. La masse salariale et l'ensemble des dépenses de la Confédération ne doivent pas excéder la croissance de l'économie.

### 3. Nous nous opposons à une augmentation des arrêtés financiers pluriannuels

Les dépenses liées réduisent la marge de manœuvre financière du Parlement. De nouveaux arrêtés financiers pluriannuels et destinés à de nouveaux domaines d'activité doivent rester exceptionnels. Le pilotage du budget de l'Etat doit rester souple afin de permettre de relever de nouveaux défis.

### 4. Nous garantissons la pérennité de nos assurances sociales

Les assurances sociales constituent un pilier important de notre société. Le frein à l'endettement permet de contribuer à leur pérennité.

### 5. Nous nous engageons pour que les réformes et investissements nécessaires à la prospérité économique de la Suisse puissent être entrepris

Il faut continuer de consolider la force économique de la Suisse, et des réformes sont nécessaires à cet effet. La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et la suppression de la pénalisation du mariage amèneront des changements prometteurs, la première pour l'économie suisse, la seconde pour les familles. Il faut constituer des excédents structurels en vue de leur financement.

### 6. Nous exigeons une répartition équitable des charges entre la Confédération et les cantons et empêcherons tout report de charges sur les cantons

La Confédération ne doit pas imposer de nouvelles charges aux cantons et aux communes. Il y a lieu de respecter les principes de la péréquation financière, notamment en ce qui concerne les ressources et les charges à répartir entre la Confédération et les cantons. Nous nous engageons en faveur d'une répartition claire des tâches entre eux.

### 7. Nous examinons les économies possibles et de nouvelles sources de financement

L'examen périodique des dépenses de l'Etat, des plans d'austérité et des ajustements fiscaux font partie d'une politique financière responsable.



## Situation initiale

Les comptes 2014 de la Confédération accusent un déficit de 124 millions de francs, alors qu'un excédent de 121 millions avait été budgétisé. Les perspectives s'assombrissent et les pronostics les plus récents, établis par divers instituts de recherches suisses, tablent sur un recul de la croissance économique de notre pays, en raison de la suppression par la Banque nationale suisse du cours plancher du franc suisse face à l'euro.

Les recettes générées par l'impôt fédéral direct (IFD) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – tous deux constituant de loin les secteurs de recettes les plus importants de la Confédération – augmentent avec moins de dynamisme que prévu, en raison d'un contexte économique difficile. La marge de manœuvre de la politique financière s'est resserrée du fait de contraintes croissantes côté dépenses, surtout celles de la sécurité sociale. Les excédents structurels ont été réduits comme peau de chagrin. Les recettes stagnent et les dépenses sont en hausse. A cela s'ajoute que la Confédération fait face à d'importants défis en termes de politique financière. D'importants projets de lois tels que la Prévoyance vieillesse 2020, la Stratégie énergétique 2050, la suppression de la pénalisation du mariage, la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), ainsi que des projets d'infrastructures ferroviaires et routières et des investissements dans la formation et la coopération au développement sont déjà en cours et doivent être menés à terme.

Seuls des excédents structurels permettront de pallier cette diminution des recettes et cette augmentation des dépenses. A cet effet, il faudra une croissance économique moyenne, voire bonne, au cours des prochaines années. Si les pronostics conjoncturels espérés se réalisent, le budget de la Confédération disposera d'une marge de manœuvre suffisante pour mettre en œuvre la troisième réforme de l'imposition des entreprises, la Prévoyance vieillesse 2020, la suppression de la pénalisation du mariage, etc., mais si la situation économique se dégrade, les bonnes conditions-cadres pour l'économie et notre sécurité sociale seront menacées. Il ne serait guère possible alors de mener à bien les projets cruciaux qui nous attendent sans opérer de coupes financières.

Pour le PDC, des budgets de l'Etat équilibrés à long terme font partie d'une politique responsable. C'est pourquoi le PDC propose des solutions constructives, qui permettront de maintenir les finances fédérales en équilibre et de conserver une marge de manœuvre pour des réformes. Parallèlement, les assurances sociales doivent être garanties et une péréquation financière plus juste instituée entre la Confédération et les cantons.



## Finances fédérales

Des finances fédérales équilibrées sont la condition préalable pour que subsiste, au cours des prochaines années, une certaine marge de manœuvre politico-financière. La Confédération ne pourra financer les grands projets en vue qu'en faisant des économies ou grâce à des surplus structurels, ces derniers étant toutefois essentiellement tributaires de la conjoncture. Or, à court terme, la Suisse ne peut influencer celle-ci que jusqu'à un certain point. Pour le PDC, le frein à l'endettement constitue un instrument de pilotage fiable et indispensable à des finances fédérales équilibrées.

- Les dettes d'aujourd'hui sont les dépenses de demain : le PDC ne veut pas laisser de fardeaux financiers aux générations futures. Il faut donc se servir de la phase actuelle d'intérêts bas pour continuer de réduire les dettes de la Confédération : il convient d'utiliser pour le désendettement les fonds qui auraient dû être utilisés aujourd'hui pour le service de la dette.
- Néanmoins, le désendettement ne doit pas être effectué au détriment d'excédents impérativement nécessaires. Si les dettes se stabilisent à un niveau raisonnable (par exemple un taux d'endettement<sup>1</sup> d'environ 10 % comme en 1990) par rapport à la création de valeur économique, le Conseil fédéral et le Parlement devraient pouvoir débattre de l'opportunité d'utiliser une partie de ceux-ci pour d'autres dépenses que la réduction de la dette.
- Il faut réexaminer périodiquement les dépenses de l'Etat afin que le budget de la Confédération n'augmente pas de manière incontrôlée, mais qu'il puisse être maintenu en équilibre à long terme.
- Les décisions relatives à des arrêtés financiers pluriannuels ne doivent pas devenir la règle. Faute de quoi, elles restreignent trop la marge de manœuvre du Parlement en matière de politique financière. Il convient d'examiner régulièrement l'ampleur de ces décisions et, ce faisant, de ne pas perdre de vue l'ensemble du budget. Les domaines de la formation, de la recherche, et de l'innovation, ainsi que de la coopération internationale, des infrastructures du rail, de l'agriculture, de l'armée et de la culture sont actuellement concernés par des arrêtés financiers pluriannuels. On ne saurait s'engager dans d'autres obligations à long terme.
- A l'instar des entreprises du secteur privé, la Confédération est sans cesse contrainte d'augmenter son efficacité et sa productivité. Elle doit continuellement examiner de façon critique la hausse du coût des technologies de l'information et les dépenses disproportionnées liées aux consultants et aux prestations externes.
- Il s'agit en outre de maîtriser les dépenses de personnel. En vertu de ses très bonnes conditions de travail et salariales, la Confédération se trouve en concurrence directe avec le secteur privé et les cantons sur le marché du travail. Au lieu de créer de

---

<sup>1</sup> Endettement brut de la Confédération par rapport au produit intérieur brut (PIB)



nouveaux postes, elle doit améliorer son efficacité et sa productivité, en conformité avec le nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG). Le système salarial et la masse salariale doivent régulièrement faire l'objet d'un examen. Le PDC demande moins d'automatismes dans les hausses de salaires et davantage de changements dans les manières de procéder. Il a déjà déposé une intervention en ce sens (motion Leo Müller 15.3224). Le Conseil fédéral soutient cet objectif et a déjà édicté les premières mesures : afin de d'aller dans le sens de la motion, le Conseil fédéral veut réduire les dépenses de personnel de 165 millions de francs.

- Les économies faites au niveau du système salarial seront indispensables au cours des prochaines années pour mener des réformes importantes et permettront d'éviter des programmes d'austérité.
- Toute réforme a son prix ! La Confédération doit de nouveau en prendre davantage conscience, surtout en ce qui concerne sa politique économique et financière. Le PDC rejette de nouvelles lois et réglementations entraînant des coûts.<sup>2</sup>
- Pour réduire les dépenses notamment au sein de l'administration, il faut prêter une grande attention aux coûts induits déjà lors de l'élaboration de lois. Une densité normative supplémentaire résulte souvent de nouvelles dispositions au niveau des lois et des ordonnances, qui exige ensuite beaucoup de personnel pour son exécution et son contrôle. Une telle charge administrative constitue un lourd fardeau non seulement pour les particuliers et les entreprises, mais aussi pour la Confédération elle-même.
- Dans l'ensemble, les activités de l'Etat ne doivent pas augmenter plus vite que celles de l'économie. La Confédération doit davantage établir des priorités dans ses tâches.

---

<sup>2</sup> Dans ses dernières réponses à des procédures de consultation, le PDC a rejeté la loi fédérale sur l'application unilatérale de l'échange de renseignements selon la norme de l'OCDE (LERN), les mesures d'accompagnement de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, la loi fédérale sur l'optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et certaines parties de la loi à venir sur les services financiers FIDLEG. (tous en 2014)



## Assurances sociales

La Suisse dispose de plus de dix assurances sociales bien conçues. Son réseau dense de sécurité sociale offre une protection, mais occasionne aussi pour la Confédération un tiers de la totalité de ses dépenses. Or celles-ci prennent de plus en plus d'importance, surtout pour l'AVS et les prestations complémentaires, en raison du vieillissement de la population. Etant donné que la contribution fédérale à l'AVS est liée aux dépenses de l'AVS, la marge de manœuvre financière de la Confédération diminue et la pression sur d'autres dépenses, non liées, augmente. En outre, la réforme Prévoyance vieillesse 2020 aura une forte incidence sur la Confédération et sur ses finances. Le PDC a marqué cette réforme de son emprunte lors de son traitement au Conseil des Etats en septembre 2015, et s'est engagé activement pour le maintien de l'assiette des cotisations et la sécurisation des rentes.

- Le PDC demande davantage de marge de manœuvre pour les finances fédérales, également en matière de financement de l'AVS. Les excédents comptables qu'il n'est pas prévu d'utiliser à titre d'excédents structurels doivent être affectés pour moitié à la réduction de la dette et pour moitié au fonds de compensation de l'AVS.
- Le PDC demande un frein à l'endettement programmé en deux temps et adapté à la logique de l'AVS. Des mécanismes de stabilisation par étapes doivent contraindre le gouvernement et le Parlement à prendre certaines mesures dès que certaines valeurs sont atteintes, comme c'est le cas par exemple pour le fonds de compensation. Le PDC demande également que de tels mécanismes soient adoptés pour toutes les autres assurances sociales.
- Le PDC est prêt à accepter que le financement supplémentaire de l'AVS passe par une modeste hausse de la taxe sur la valeur ajoutée. De cette manière, non seulement les contribuables, mais aussi toutes les autres personnes apportent leur pierre à l'édifice, ce qui par ailleurs renforce la responsabilité et la prise de conscience envers l'importance de l'AVS.
- Le PDC souhaite maintenir l'assiette des cotisations AVS. Des modifications dans la législation telles que les réformes fiscales (dividendes au lieu du salaire soumis à cotisations) ou les fondations patronales de prévoyance ne devraient pas grever le budget de l'AVS.
- Dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), le PDC examine dans quelle mesure il est possible d'inciter davantage les entreprises à verser des salaires au lieu de dividendes, et donc à verser des cotisations AVS.



## Réformes et investissements

La stabilité des finances fédérales est fortement tributaire du potentiel économique de la Suisse. Le PDC s'engage pour que tout soit mis en œuvre pour maintenir cette force économique et la fiabilité de notre pays pour les investissements. Cela contribuera indirectement à garantir les recettes de la Confédération, que ce soit par le biais des impôts fédéraux directs, de la taxe sur la valeur ajoutée ou d'autres recettes fiscales.

- La Confédération doit continuer d'améliorer les conditions-cadres économiques, réduire la densité normative et donner davantage de latitude aux entreprises, afin de les rendre capables de s'affirmer face à une concurrence internationale de plus en plus implacable. Cela posera ainsi les bases permettant aux entreprises de rester en Suisse et d'y faire des bénéfices.
- De son côté, la Confédération doit s'astreindre à renforcer son efficacité, afin d'enrayer le recrutement croissant de personnel et, partant, l'augmentation des dépenses de personnel.
- La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) est extrêmement importante en tant que projet et investissement pour l'avenir, pour préserver la compétitivité de la place économique suisse. Cette réforme doit se limiter aux points essentiels, sans inclure de mesures accessoires qui ne font qu'augmenter les coûts sans avoir de rapport direct avec la réforme elle-même.
- Outre les entreprises, il s'agit également de soulager les familles. Il faut abolir immédiatement la pénalisation du mariage et du partenariat, qui dure depuis 31 ans. C'est pourquoi l'initiative lancée par le PDC et visant à supprimer la pénalisation du mariage et du partenariat sera soumise au peuple début 2016. Dès lors, l'imposition commune des couples devrait aussi être ancrée dans la Constitution fédérale.
- Le PDC s'oppose à l'introduction de l'imposition individuelle – à ses yeux, un « monstre bureaucratique » – qui impose aux cantons des dépenses administratives supplémentaires de 30 à 50 % en raison de la taxation séparée. Seule l'initiative populaire du PDC visant à supprimer la pénalisation du mariage et du partenariat permettra enfin d'alléger la fiscalité des couples, parce que c'est le seul moyen de modifier le système.
- A l'avenir, l'administration devrait toujours ajouter, dans les rapports explicatifs concernant des réformes législatives, à la rubrique des conséquences, un sous-chapitre sur les répercussions de ladite réforme pour les familles et leur budget.



## **Péréquation des ressources et des charges entre la Confédération et les cantons**

Le PDC est favorable à la subsidiarité et à la solidarité, et donc au fédéralisme et à la péréquation financière. C'est pourquoi la Confédération doit veiller à ce qu'il existe un rapport de partenariat entre elle et les cantons, ainsi qu'entre les cantons eux-mêmes, dont la péréquation financière est l'instrument central. L'équilibre des ressources et des charges est à cet égard l'élément essentiel pour les finances, aussi bien celles de la Confédération que celles des cantons.

- Le PDC soutient le développement du système de péréquation financière, qui doit être régulièrement adaptée aux nouvelles conditions. Il faut en poursuivre le principal objectif qui consiste à réduire les disparités entre cantons riches et cantons pauvres et préserver l'autonomie financière des cantons.
- Le PDC demande un réexamen périodique de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. La clé de financement doit être également clarifiée pour les tâches communes. A cet égard, le PDC demande que soit respecté le principe du triangle TCR, à savoir que les tâches, les compétences et la responsabilité doivent être clairement définies et réparties compte tenu de la subsidiarité.
- La Confédération ne doit pas imposer de nouvelles charges aux cantons, ni de nouvelles obligations en matière de financement ou de cofinancement. Si de nouvelles tâches sont confiées aux cantons, il faut prévoir pour eux en parallèle des allègements financiers correspondants. Au cours des dernières années, la Confédération a délégué aux cantons des tâches qui grèvent considérablement leur budget. Il s'agit surtout de secteurs qui enregistrent une forte croissance (p. ex. les prestations complémentaires, le financement des hôpitaux, le financement des soins, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte). Par conséquent, le PDC demande que l'on examine, dans le troisième rapport sur l'évaluation de l'efficacité, si et dans quelle mesure ce sont les cantons qui ont endossé unilatéralement de nouvelles charges ou des charges accrues – en particulier celles qui sont assorties d'une évolution dynamique des dépenses.
- L'entrée en vigueur de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) entraînera un changement fondamental des calculs de la capacité financière des cantons (potentiel de ressources). Il faudra principalement tenir compte de ces conséquences dans le troisième rapport sur l'évaluation de l'efficacité.





## Autres sources de financement

Les plans d'austérité et les ajustements fiscaux sont douloureux, mais ils constituent parfois le seul et unique moyen d'avoir des finances publiques saines à long terme. Le PDC assume ses responsabilités et examine de nouvelles sources de financement.

- Le PDC se prononce en faveur d'une hausse modeste de la taxe sur la valeur ajoutée (max. 1 %) en faveur du financement de l'AVS. Ces recettes supplémentaires serviront à garantir les assurances sociales.
- En vue d'assainir les finances fédérales, il y a lieu de renforcer le principe de causalité dans divers secteurs, notamment ceux du trafic, de la santé, de la formation et de la formation continue supérieures.
- Le PDC souhaite étudier une dénonciation spontanée non punissable (amnistie fiscale) avant l'introduction de l'échange automatique d'informations. Au cours des années passées, les pays qui nous entourent ont fait de bonnes expériences à cet égard. L'échange automatique d'informations implique une réorganisation fondamentale et justifierait une telle procédure.
- Par contre, le PDC n'entre pas en matière sur les sources de financement suivantes : impôt sur les gains en capital, impôt sur les transactions financières en plus du droit de timbre.